

bulletin municipal - édition du 6 juillet 2020



Présentation du nouveau conseil municipal

Bricolage et jardinage à l'école

L'actu des associations

rédaction commission de l'information

publication de la Mairie

6



3 édito : le mot du Maire

4 Le mémo de Tout Aspach
4 horaires mairie, coordonnées

5 Tout Aspach en bonne santé
5 pharmacies de garde
5 numéros d'urgence

6 Tout Aspach à la Mairie
6 compte-rendu de séance
8 le Conseil Municipal 2020
12 décès
13 info drones

14 Tout Aspach est informé
14 Service d'aide à la mobilité
15 environnement
15 réserve communale de sécurité civile

16 Tout Aspach fête
16 naissances, repas des aînés

17 Tout Aspach entreprend

18 Tout Aspach se passionne
18 astronomie : satellites... satellites... satellites
20 apiculture

21 Tout Aspach s'associe
21 ASCLA
22 UNC
23 Donneurs de Sang, Badminton
24 EJCS, Cercle Sainte Cécile
25 Comité des Fêtes

26 Tout Aspach à l'école
26 opération agrumes, service civique
27 des dessins pour le personnel hospitalier
28 bricolage et jardinage en images

18



21



5



15



26



photos de couverture

le nouveau Conseil Municipal, fête des aînés, bricolage à l'école, randonnée ASCLA

Retrouvez le Tout Aspach entièrement en couleurs sur le site communal.

Très chers concitoyens,

Vous avez entre les mains le premier numéro du « Tout Aspach » de cette nouvelle mandature. Aussi, c'est un immense honneur pour moi de vous écrire ces quelques lignes de la rubrique : « Le mot du Maire ». Merci pour la confiance que vous m'avez une nouvelle fois accordée.

Avant de revenir sur les élections, je voudrais remercier vivement les soignants, avec une pensée appuyée pour celles et ceux de notre village qui ont effectué, tous, un travail remarquable.

Merci aussi aux Aspachois qui ont animé nos rues et les quartiers le soir à 20 heures en hommage aux soignants, et à tous ceux qui ont permis à chacun de trouver les produits de première nécessité et d'avoir un semblant de vie normale : tous par leur engagement nous ont rappelé que nous avons chacun un rôle à jouer dans nos quotidiens respectifs.

Merci également aux bonnes âmes volontaires qui ont fabriqué dans l'urgence des masques, si recherchés à ce moment de la crise, ou qui en ont donné gracieusement à la commune pour compléter le deuxième lot distribué par les Conseillers Municipaux.

Merci encore à l'équipe enseignante, à notre ATSEM Nathalie, et au personnel de la CCS, qui ont accueilli les enfants des soignants et qui ont ensemble, tout mis en œuvre avec la mairie et les ouvriers pour permettre la réouverture progressive des écoles dès le 14 mai, dans ce contexte très compliqué.

Merci encore et toujours aux membres de l'ancien et du nouveau Conseil Municipal qui se sont tenus à disposition pour aider à gérer la distribution des masques et permettre à la commune de poursuivre les affaires courantes.

Que d'engagements, que de marques de solidarité !

Chers concitoyens, le nouveau Conseil Municipal, élu le 15 mars 2020, s'est enfin réuni pour la première fois le 26 mai dernier. Nous avons procédé à son installation à la salle polyvalente dans des conditions très particulières au vu des protocoles sanitaires en vigueur, et au respect des gestes barrières. En sa qualité de doyen d'âge, il est revenu à Frédéric FREYBURGER de présider l'élection du maire.

Vous trouverez les détails de cette séance dans ce même numéro.

Le 23 juin, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente et a approuvé le budget primitif de cette année 2020 si particulière.

Il a été décidé, entre autres, de ne pas toucher les taux d'imposition malgré notre faible marge de manœuvre pour réaliser des investissements. Au vu des emprunts restant à rembourser, il ne sera pas possible d'en réaliser de nouveaux dans l'immédiat.

Cette année sera placée sous le signe de la prudence.

Aussi, nous ne réaliserons pas de gros travaux, mais nous engagerons les études nécessaires pour nos projets de réfection de rues notamment et de chauffage de l'école ainsi que de la salle polyvalente.

Pour cette année, nous financerons donc essentiellement des travaux liés à la sécurité des rues, de la route de Thann et des bâtiments publics, à la sécurité incendie et aux économies d'eau et d'énergie.

Ce nouveau mandat gardera un goût particulier, celui d'un départ pris dans une situation de crise sanitaire inédite, à laquelle nous avons tous été confrontés. Ensemble nous ferons de notre mieux.

Je terminerai ce mot en ayant une pensée toute particulière pour Olivier et Martial qui nous ont quitté cette année. Tous deux ont œuvré dans des domaines différents, mais pour le bien de la Commune. Merci à eux.

Veillez bien sur vous et sur les autres.

Fabien Schoenig

le mot du Maire



Nous vous rappelons qu'il est toujours possible de transmettre vos coordonnées (numéro de téléphone portable, email, adresse postale) pour recevoir les alertes SMS ciblées ou d'autres infos. Utilisez le formulaire en ligne ou sur papier libre.

la commission info



place de l'Eglise
68130 Aspach

La Mairie

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	11h à 12h 16h à 17h	10h à 11h45 13h30 à 15h30
Mardi	16h à 20h	10h à 11h45 17h à 20h
Jeudi	11h à 12h 16h à 17h	10h à 11h45 13h30 à 15h30
Vendredi		10h à 11h45

PERMANENCE DES ÉLUS

Mardi 19h à 20h
Prendre rendez-vous par téléphone

CONTACT

téléphone : 03 89 40 92 02
messagerie électronique : mairie.aspach@wanadoo.fr
fax : 03 89 40 92 47

SITE COMMUNAL

parole-aspach.fr

PIÈCES D'IDENTITÉ

Tous les détails et prédemands sur le site ants.gouv.fr

NOUVEAUX HORAIRES

à partir du mois de septembre.

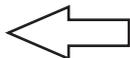
FERMETURE ESTIVALE

La mairie sera fermée du 10 au 14 août.

RAPPEL

Si vous ne pouvez pas vous rendre à la mairie à ces horaires, vous avez la possibilité de prendre rendez-vous par téléphone pour convenir d'un créneau qui vous arrange.

La permanence du mardi vous permet de prendre rendez-vous avec le Maire et/ou les adjoints pour discuter de problèmes particuliers.



Horaires
d'hiver

Horaires
d'été

Autres infos

DÉCHETTERIE D'ALTKIRCH

Horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars
lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h à 16h
mercredi, samedi : de 9h à 16h

Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre
lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h à 18h
mercredi, samedi : de 9h à 18h

Les badges peuvent être retirés dans les bureaux de la Communauté de Communes au quartier Plessier d'Altkirch, bâtiment 3, en présentant un justificatif de domicile. Une caution de cinq euros sera demandée.

TRANSPORT SOLIDAIRE

Pour demander un transport, appelez le 06 04 48 45 85.



2020	juillet	août	sept.	octobre	nov.
1		B	E	M	F
2		B	E	M	G
3		C	M	A	G
4		C	M	A	H
5		D	K	F	H
6	D	D	K	F	J
7	D	M	A	G	L
8	F	A	A	G	L
9	F	A	F	H	J
10	A	M	F	J	M
11	M	K	G	J	M
12	M	K	H	H	I
13	J	C	H	I	I
14	J	E	G	I	B
15	A	E	L	B	B
16	E	G	L	B	C
17	E	C	J	C	C
18	F	J	J	C	D
19	F	J	I	D	D
20	H	L	I	D	E
21	K	L	B	L	K
22	G	C	B	L	K
23	G	C	C	E	E
24	H	H	C	M	A
25	L	H	D	M	A
26	L	I	E	E	F
27	K	I	E	K	F
28	J	B	D	K	G
29	J	D	K	A	G
30	I	D	K	I	H
31	I	B		F	

Pharmacies de garde

En semaine (du lundi au samedi), les gardes vont de 19h à 22h ; les dimanches ou les jours fériés, de 9h à 22 heures.

Au-delà de 22h et uniquement pour les ordonnances urgentes, appeler la gendarmerie (17) qui préviendra le pharmacien de votre arrivée.



retrouvez les pharmacies de garde sur pharma68.fr/gardes.php

Médecin de garde

Appeler le SAMU (15) qui est en charge de prendre contact avec le médecin de garde.

sous réserve de changements de dernière minute

id	PHARMACIE	adresse	ville	téléphone
A	TURNANI	6 rue Jeanne d'Arc	ZILLISHEIM	03 89 06 19 77
B	DU SUNDGAU	5 place Xavier Jourdain	ALTKIRCH	03 89 40 90 08
C	MEUNIER	7 rue de Givet	ALTKIRCH	03 89 40 26 32
D	SAINT MORAND	1 rue Charles De Gaulle	ALTKIRCH	03 89 40 90 26
E	WEISENHORN	55 rue de Mulhouse	ILLFURTH	03 89 25 40 25
F	HIGY	42 rue de Belfort	DANNEMARIE	03 89 25 04 14
G	EICH	46 rue du Chemin de Fer	DURMENACH	03 89 25 81 12
H	VALLEE DE L'ILL	16 rue de Lattre de Tassigny	HIRSINGUE	03 89 40 50 11
I	DU CHÂTEAU	10 rue de la Première Armée	FERRETTE	03 89 40 40 57
J	RISTERUCCI	23 rue de Bâle	DANNEMARIE	03 89 25 09 10
K	DE LA LARGUE	6 rue du GMA	SEPPOIS-le-BAS	03 89 25 60 37
L	BITSCH	3 rue de Belfort	MONTREUX-VIEUX	03 89 25 24 65
M	DE LA PAIX	24 rue de la République	WALDIGHOFFEN	03 89 25 86 65

Allô Urgences

Pompiers : 18
 SAMU : 15
 Gendarmerie : 17
 Veolia : 0969 323 554
 EDF (service dépannage, n°Azur) : 0810 333 068
 Urgence Sécurité Gaz 24h/24 : 0800 47 33 33
 Communauté de communes (par ex. pour des problèmes de lampadaires) : 03 89 08 36 20
 Brigade Verte : 03 89 74 84 04
 Allô Escroquerie : 0 811 020 217
 Allô Service Public : 39 39
 Allô enfance maltraitée : 0800 05 41 41 ou 119
 Samu Social - secours aux sans abris : 0800 306 306 ou 115
 Centre anti-poison : 03 88 37 37 37
 Violence conjugale : 39 39 (numéro de téléphone pour les victimes et les témoins de violences conjugales du lundi au samedi de 8h à 22h et de 10h à 20h les dimanches et jours fériés).



Compte-rendu de séance du conseil municipal

SÉANCE DU 26 MAI 2020

Le conseil municipal, convoqué le 18 mai 2020, s'est réuni en séance ordinaire en date du 26 mai 2020 à 20h00 dans la salle polyvalente, 5, Rue du Stade à ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Céline STEVANOVIC, Dominique STOESSEL, Angélique LIDY, Régis BRAND, Sandrine JOLY, Alain WOLF, Françoise MAY, Francis LINK, Salomé REICHLIN, Juan-Carlo RODRIGUEZ, Julie PRINZBACH, Serge STIMPFLING, Géraldine COGNARD-GROSS, Frédéric FREYBURGER.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers pour leur première séance.

Le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

Salomé REICHLIN est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, elle est assistée par Karen LAMBOLEZ, secrétaire de mairie.

Ordre du jour :

- 1) Installation des nouveaux élus
- 2) Élection du maire
- 3) Détermination du nombre des adjoints
- 4) Election des adjoints
- 5) Lecture de la Charte de l'élu local
- 6) Indemnités allouées aux élus pour l'exercice de leurs fonctions
- 7) Délégation de compétences du conseil municipal au maire (art. L2122-22 du code général des collectivités territoriales)
- 8) Désignation des représentants dans les organismes extérieurs

1. Installation des nouveaux élus

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, maire, qui déclare les membres du conseil municipal ci-dessus installés dans leurs fonctions.

2. Élection du maire

Candidat : Fabien SCHOENIG
Nombre de votants 15
Nombre de suffrages nuls 0
Nombre de suffrages blancs 1
Nombre de suffrages exprimés 14

Monsieur Fabien SCHOENIG a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3. Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

4. Élection des adjoints

Liste de candidats : Dominique STOESSEL
Céline STEVANOVIC
Alain WOLF
Nombre de votants 15
Nombre de suffrages nuls 0
Nombre de suffrages blancs 3
Nombre de suffrages exprimés 12

Les membres de la liste conduite par Monsieur Dominique STOESSEL ont été proclamés adjoints et ont été immédiatement installés.

5. Lecture de la Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

6. Indemnités du maire et des adjoints

Le conseil municipal de la commune d'ASPACH, à l'unanimité des membres présents,
Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,
Vu le procès verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020, constatant l'élection du Maire et de 3 adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités allouées aux élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que la commune compte 1148 habitants (selon INSEE au 1er janvier 2020),
décide :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et (le cas échéant) L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- maire : 51,6 %,
- 1er, 2e et 3e adjoints : 19,8%,
avec effet au 26 mai 2020.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 6351 du budget communal.

Article 3 : Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Fonction	Nom prénom	Montant mensuel brut	Pourcentage indice 1015
Maire	SCHOENIG Fabien	1 789,12 €	46%
1 ^{er} adjoint	STOESSEL Dominique	686,48 €	17,65%
2 ^{ème} adjoint	STEVANOVIC Céline	686,48 €	17,65%
3 ^{ème} adjoint	WOLF Alain	686,48 €	17,65%
Conseiller délégué	LIDY Angélique	233,36 €	6%

7. Délégations accordées par les conseillers au Maire

Après délibération, les conseillers à l'unanimité donnent les délégations suivantes à Monsieur le Maire, Fabien SC-HOENIG.

Article L. 2122-22 du CGCT

Les attributions dont le maire peut être chargé par délégation de l'assemblée délibérante pendant la durée de son mandat portent sur tout ou partie des affaires concernant :

- la fixation ou la modification des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- la fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits au profit de la commune et n'ayant pas un caractère fiscal * ;
- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires ;
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- la passation de contrats d'assurance et, également, depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit (article 13), l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats ;

- la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- l'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des hommes de loi et experts ;
- la fixation dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) du montant des offres de la commune à notifier aux expropriés ;
- la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- la fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- l'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ; la délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 213-3 du même code (1^{er} alinéa) * ;
- l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle * ;
- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux * ;
- l'avis de la commune, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- la signature de la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme (conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté) ainsi que la signature de la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code (conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux) ;
- la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- l'exercice, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, du droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme. ;
- l'exercice au nom de la commune du droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme.
- l'autorisation, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

* dans les limites déterminées ou fixées par le conseil municipal.

8. Désignation des représentants dans les organismes extérieurs

Ce point est remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h15.

Le conseil municipal 2020

Le conseil municipal élu en mars 2020 a été installé lors de la séance du 26 mai. Les commissions communales ont été formées le 23 juin. A cette date ont également été attribuées les délégations dans les organismes intercommunaux.

Fabien SCHOENIG

Maire
Conseiller communautaire
Président de la commission d'appel d'offres
Délégué au syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin



Dominique STOESSEL

Premier adjoint
Président de la commission information et veille numérique, de la commission des finances et de la commission urbanisme
Membre des commissions des affaires scolaires, aménagement de la mobilité, réserve communale, environnement
Suppléant de la commission d'appel d'offres
Délégué au syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin

Céline STEVANOVIC

Deuxième adjointe
Présidente de la commission cadre de vie et de la commission aménagement de la mobilité
Membre des commissions des affaires scolaires, réserve communale, environnement, information et veille numérique
Suppléante de la commission d'appel d'offres
Déléguée titulaire au syndicat mixte de l'III



SIAEP : syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Heimsbrunn et environs



Alain WOLF

Troisième adjoint
Président de la commission réserve communale, de la commission environnement et de la commission patrimoine communal
Délégué au SIAEP

SIASA : syndicat intercommunal des affaires scolaires d'Altkirch

Angélique LIDY

Conseillère déléguée aux affaires scolaires
Présidente de la commission des affaires scolaires
Membre des commissions cadre de vie, information et veille numérique, conseil d'école
Déléguée titulaire au SIASA



Régis BRAND

Membre des commissions environnement, urbanisme
Suppléant de la commission d'appel d'offres
Correspondant défense

Sandrine JOLY

Membre des commissions aménagement de la mobilité, urbanisme
Titulaire de la commission d'appel d'offres
Correspondante MJC



Françoise MAY

Membre des commissions aménagement de la mobilité, environnement, patrimoine communal

Francis LINK

Membre des commissions patrimoine communal, finances, urbanisme
Titulaire de la commission d'appel d'offres
Suppléant au SIGFRA



SIGFRA : syndicat
intercommunal pour
la gestion forestière
région Altkirch

**Salomé REICHLIN**

Membre des commissions affaires scolaires, cadre de vie,
environnement
Suppléante de la commission d'appel d'offres
Déléguée titulaire Brigade Verte

Carlos RODRIGUEZ

Membre de la commission réserve communale
Délégué à la commission de contrôle cimenterie

**Julie PRINZBACH**

Membre du conseil d'école
Suppléante de la commission d'appel d'offres
Déléguée suppléante Brigade Verte et SIASA

Serge STIMPFLING

Membre des commissions aménagement de la mobilité, finances,
urbanisme
Titulaire commission d'appel d'offres et SIGFRA
Suppléant syndicat mixte de l'III

**Géraldine COGNARD-GROSS**

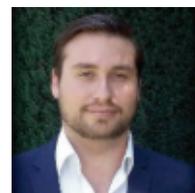
Membre des commissions cadre de vie, environnement, finances
Suppléante de la commission d'appel d'offres

Frédéric FREYBURGER

Membre des commissions patrimoine communal, urbanisme
Délégué au SIAEP

**Régine BADELET**

Conseillère suppléante

**Flavian BADELET**

Conseiller suppléant

Liste et objet des commissions communales

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

Relations avec l'école, projets, conseil municipal des enfants...

Présidente : **Angélique LIDY**
Membres : Céline STEVANOVIC
Salomé REICHLIN
Dominique STOESSEL

COMMISSION CADRE DE VIE

fêtes, cérémonies, maison des associations, relations associations, grands anniversaires, embellissement du village...

Présidente : **Céline STEVANOVIC**
Membres : Salomé REICHLIN
Angélique LIDY
Géraldine COGNARD-GROSS

COMMISSION AMÉNAGEMENT DE LA MOBILITÉ

sécurité routière, PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics)

Présidente : **Céline STEVANOVIC**
Membres : Françoise MAY
Sandrine JOLY
Dominique STOESSEL
Serge STIMPFLING

COMMISSION RÉSERVE COMMUNALE

fonctionnement de la réserve communale, organisation de formations

Président : **Alain WOLF**
Membres : Céline STEVANOVIC
Dominique STOESSEL
Carlos RODRIGUEZ

COMMISSION ENVIRONNEMENT

flourissement, entretien cours d'eau, GEMAPI et non GEMAPI, économies d'eau

Président : **Alain WOLF**
Membres : Céline STEVANOVIC
Salomé REICHLIN
Dominique STOESSEL
Géraldine COGNARD-GROSS
Régis BRAND
Françoise MAY
Colette BERTHET

L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

COMMISSION PATRIMOINE COMMUNAL

poteaux d'incendie, bâtiments communaux, outillage, éclairage public, contrôles des bâtiments ERP

Président : **Alain WOLF**
Membres : Françoise MAY
Francis LINK
Frédéric FREYBURGER

COMMISSION INFORMATION ET VEILLE NUMÉRIQUE

bulletin communal, lettres intermédiaires, site, Facebook, SIG, ordinateurs...

Président : **Dominique STOESSEL**
Membres : Angélique LIDY
Céline STEVANOVIC

COMMISSION DES FINANCES

préparation des grandes options budgétaires, contrôle de la gestion annuelle

Président : **Dominique STOESSEL**
Membres : Serge STIMPFLING
Francis LINK
Géraldine COGNARD-GROSS

COMMISSION URBANISME

Président : **Dominique STOESSEL**
Membres : Serge STIMPFLING
Régis BRAND
Sandrine JOLY
Francis LINK
Frédéric FREYBURGER

CONSEIL D'ÉCOLE

Angélique LIDY (représente le Maire)
Julie PRINZBACH

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

en cas d'appel d'offres, elle examine les offres et choisit la plus avantageuse pour lui attribuer le marché

Président : **Fabien SCHOENIG**
Titulaires : Sandrine JOLY
Serge STIMPFLING
Francis LINK
Suppléants : Dominique STOESSEL
Céline STEVANOVIC
Salomé REICHLIN
Géraldine COGNARD-GROSS

Les commissions sont ouvertes aux personnes extérieures au conseil municipal.
Si vous souhaitez intégrer l'une d'elles veuillez prendre contact avec la mairie.

8 mai 2020

Le 8 mai 2020, jour de commémoration, le maire et les trois adjoint·e·s ont procédé au dépôt des gerbes de la commune et de l'UNC au monument aux morts.

C'est dans une ambiance particulière due aux restrictions liées à la situation sanitaire qu'a retenti la sonnerie aux morts, rappelant par ses notes prenantes que le souvenir doit être perpétué en toutes circonstances.

« Les morts ne sont vraiment morts que lorsque les vivants les ont oubliés. »

(proverbe malgache)



Décès

10 janvier 2020
10 janvier 2020
14 janvier 2020
29 février 2020
12 juin 2020

René MULLER
Ginette ARMSPACH
Jean-Marie SCHWECHLER
Olivier BADELET
Martial BOEGLIN



Toutes nos condoléances
aux familles en deuil.

Martial BOEGLIN a consacré la dernière période de sa vie active au service de la commune et nous avons pu apprécier sa personnalité, sa disponibilité et son professionnalisme.

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille et à ses amis.

Olivier Badelet a été un soutien de la première heure de notre liste « La Parole à Aspach » en 2014.

Nous garderons de lui le souvenir d'un homme déterminé, courageux et fidèle à ses convictions.

Toutes nos sincères condoléances à sa famille et à ses amis.



Info drones

Suite à plusieurs signalements nous rappelons qu'il existe une réglementation en matière de drones et que des sanctions lourdes sont prévues en cas d'infraction. Et le fait est que beaucoup de propriétaires de ces engins ignorent tout ou partie de ces règles.

L'entrée en vigueur de la réglementation européenne, initialement prévue pour le 1er juillet 2020, a été reportée au 1er janvier 2021. Jusqu'à cette date c'est la réglementation française qui s'applique.

RÈGLE 1

L'utilisateur ne peut pas se prévaloir d'ignorer la réglementation. Il doit se renseigner par exemple sur le site <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/modeles-reduits-et-drones-loisir#e1>

ou

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031679868&dateTexte=20200430>

Le résumé des principes de base ci-dessous (règles 2 et 3) ne saurait se substituer aux textes complets.

RÈGLE 2

Le survol des agglomérations est interdit.

Cela est valable du plus petit des villages aux grandes villes et seul le Préfet peut délivrer des autorisations dérogatoires.

En revanche, en tant qu'officiers de police judiciaire, le maire et ses adjoints peuvent faire cesser un vol s'ils constatent un manquement à la sécurité ou à la réglementation.

RÈGLE 3

On peut faire voler un drone dans le jardin de sa propriété avec des restrictions d'altitude.

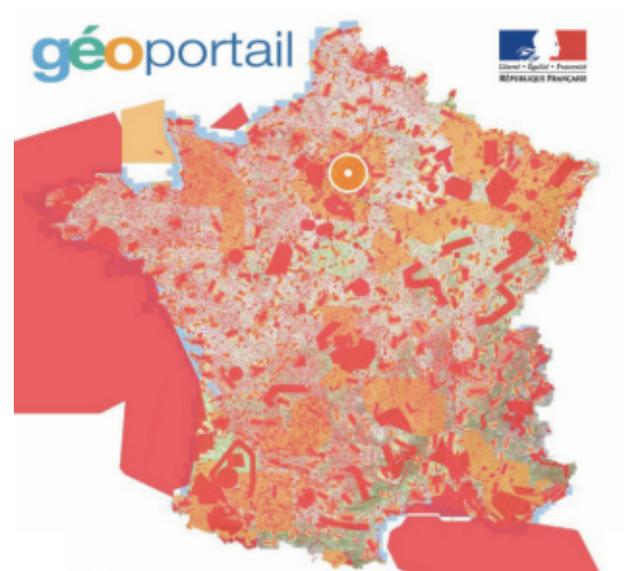
Cela constitue une exception à l'interdiction du vol en agglomération. Encore faut-il disposer d'un jardin assez vaste, évidemment sans vis-à-vis sur la piscine des voisins, et respecter une règle stricte : l'altitude du drone doit rester raisonnable et suffisamment faible pour qu'en cas de problème (perte de contrôle...) le drone ne puisse pas tomber en dehors de la propriété.

« Les gens sont tellement peu au fait des réglementations qu'ils s'imaginent qu'en étant chez eux, ils ont tous les droits ».

Ce qui est faux !

Une carte des zones interdites de survol est disponible sur le géoportail. Par ailleurs la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) a énoncé un résumé de la réglementation pour les vols de loisirs en quelques points clés :

- Ne pas survoler les personnes.
- Respecter les hauteurs maximales de vol.
- Ne jamais perdre le drone de vue et ne pas l'utiliser la nuit.
- Ne jamais survoler l'espace public en agglomération.
- Ne pas utiliser de drone à proximité des aérodromes, de sites sensibles ou protégés.
- Respecter la vie privée des autres, ne pas diffuser d'images.
- Si la masse du drone est supérieure ou égale à 800 grammes des obligations légales supplémentaires sont à respecter (formation, identification...) : se renseigner.
- Bien vérifier dans quelles conditions on est assuré pour la pratique de cette activité.



Service d'Aide à la Mobilité de la CCS

Nous vous informons que le Service d'Aide à la Mobilité de la CCS transportant les personnes âgées de 75 ans et plus ainsi que les personnes en situation de handicap continue de fonctionner avec les règles propres à la situation sanitaire actuelle :

- port du masque obligatoire
- respect de la distanciation
- utilisation du stylo personnel

Toutes les informations sont indiquées sur notre site internet : <https://www.cc-sundgau.fr> (rubrique s'épanouir / les services à la personne / Transport à la demande)

Toute personne éligible souhaitant adhérer au service doit au préalable s'inscrire auprès de la Communauté de Communes : 03.89.08.36.20 / accueil@cc-sundgau.fr

Les courses sont réservées ensuite directement auprès du transporteur MOVÉO : 09.82.55.00.30 pour les trajets au sein de la Communauté de Communes et vers les hôpitaux / EHPAD de la Région Sud Alsace.

le service développement de la CCS

Service d'AIDE à la MOBILITÉ

Pour QUI ?

- Les personnes âgées de **75 ans ou plus**
- Les personnes en situation de **handicap** (sous conditions)

habitant le territoire de la Com Com **SUNDGAU**





7H-19H
DU LUNDI AU VENDREDI

	Tarif Aller	Tarif A/R
Intramuros	3 €	6 €
0-10 Km	5 €	10 €
10-20 Km	9 €	18 €
20-30 Km	13 €	26 €
> 30 Km	15 €	30 €

POUR ADHÉRER AU SERVICE CONTACTER VOTRE COM COM
03.89.08.36.20
accueil@cc-sundgau.fr

POUR RÉSERVER VOTRE COURSE
CONTACTER LES TRANSPORTS MOVEO
09.82.55.00.30
contact@moveo.online
du lundi au vendredi
9h à 12h et de 14h à 17h



Trajets uniquement au sein de la Communauté de Communes SUNDGAU

- Hôpitaux et cabinets médicaux spécialisés de Mulhouse et de Saint Louis
- EHPAD Mulhouse / Sud Alsace

Environnement



RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DE LA RUE DU 26 NOVEMBRE

Le tas de sel dont nous n'avions plus l'usage depuis que nous sommes en contrat avec l'entreprise Frick pour le déneigement et qui posait des problèmes environnementaux (les eaux de ruissellement entraînaient le sel) a été évacué et le site, nettoyé.



Réserve communale de sécurité civile

Créée par délibération du conseil municipal le 13 février 2015, la RCSC d'ASPACH a pour objet de donner un cadre à l'entraide entre citoyens lors d'événements de type catastrophes naturelles ou autres sinistres.

Elle constitue un instrument de mobilisation civique et de responsabilisation du citoyen, de valorisation et de développement des solidarités locales ainsi qu'un vecteur efficace de diffusion de la culture du risque.

La Réserve Communale de Sécurité Civile a besoin de toutes sortes de compétences, dans tous les domaines et chacun·e pourra y trouver sa place. Lors d'un sinistre, certaines personnes préféreront se trouver sur le terrain pour pelleter, balayer, déblayer, aider à ranger... tandis que d'autres se sentiront plus à l'aise au standard téléphonique ou à la logistique, préparation et distribution de café ou de sandwiches, etc.

Bien entendu la solidarité et l'entraide entre voisins existent naturellement, nous l'avons heureusement constaté à l'occasion d'épisodes passés. Mais l'existence d'une structure comme la RCSC présente de nombreux avantages :

- facilité de mobilisation de personnes volontaires préalablement déclarées et dont les coordonnées sont donc listées (on a plusieurs fois entendu dire "si j'avais su l'ampleur des dégâts je serais venu aider" ou "je ne me rendais pas compte des besoins potentiels"...);
- identification en amont des compétences de chacun, de ses souhaits, ce qui permet de déployer les effectifs de manière efficace ;
- existence d'un cadre juridique permettant la couverture des intervenants ;
- meilleure préparation, les membres de la RCSC connaissent le matériel disponible, savent où le trouver et leurs actions sont coordonnées.

Si vous êtes candidat adressez-vous à la mairie ou remplissez le formulaire disponible sur la page d'accueil du site communal.



Toutes sortes de compétences sont utiles à la RCSC, chacun·e pourra y trouver sa place.

Retrouvez le règlement complet de la RCSC dans le TA n°12.

Naissances

19 janvier 2020

Carolina LIMA DE SOUSA de Jorge OLIVEIRA DE SOUSA et de Filipa FERNANDES LIMA

02 juin 2020

Léliana ZUSSLIN de Thiebault ZUSSLIN et de Sophie ZURBACH



Félicitations aux heureux parents et bienvenue à ces nouveaux Aspachois !

Repas des Aînés



janvier 2020

Nous relançons ici la page Tout Aspach entreprend pour servir de vitrine aux entreprises d'Aspach.

Chefs d'entreprises, cet espace vous est dédié. Pour vous faire connaître ou communiquer au sujet de vos projets, n'hésitez pas à nous contacter pour nous soumettre vos idées d'articles concernant vos activités.

C.G. Concept Paysage

C'est avec beaucoup de plaisir et d'enthousiasme que j'ai créé mon entreprise de paysage au sein de la commune dans laquelle j'ai grandi.

CG Concept Paysage vous propose ses services pour tous travaux de création et d'entretien de jardin et piscine.

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous retrouver sur Facebook ou sur internet.

CLAUDE Gilles
63a route de Thann, 68130 Aspach
06.77.28.99.63
info@cg-concept-paysage.fr
www.cg-concept-paysage.fr



Retrouvez sur le site communal le formulaire dédié aux entreprises aspachaises souhaitant communiquer via le site ou le Tout Aspach.

Satellites... Satellites... Satellites... Satellites...

Témoignages

Enfant, j'avais moins de 10 ans, avec mon papa on regardait parfois le ciel la nuit, lorsque nous étions dehors le soir en été, assez tard. Et il arrivait que l'on voit un truc qui bouge, c'était un satellite, mon père appelait ça un sputnik. C'était extrêmement rare, et quand on en voyait un, c'était la joie.

Ce jeudi soir, 9 avril 2020, je regardais le ciel, jumelles, télescope T203, et œil nu. Je vois un satellite qui arrive du côté d'Aldébaran, qui passe au-dessus de Bételgeuse, qui passe sous Procyon, trois étoiles brillantes du ciel de printemps. Puis un second satellite qui le suit une vingtaine de degrés derrière, puis un troisième, puis un quatrième, ça n'arrêtait pas. J'en ai compté vingt comme ça, à la queue-leu-leu, l'un derrière l'autre. Une pause de 2 minutes, puis huit autres encore, toujours pareillement espacés, puis un dernier, perdu peut-être. Plus tous ceux que je n'ai peut-être pas vus. Ça a duré de 22h00 jusqu'à 22h10. J'en ai vu vingt neuf en tout (aurais-je dû en voir une soixantaine peut-être ?), une vraie catastrophe lorsque on regarde le ciel !

Autant enfant je me réjouissais de voir un satellite le soir dans le ciel, autant ce soir je suis triste.

Chacun de ces satellites était lumineux comme une étoile faible, bien plus faible qu'Aldébaran, Bételgeuse ou Procyon, mais visible quand même pour mes vieux yeux.

Isabelle de Bourgogne a également observé un train de satellites, voici son témoignage : « J'en ai compté 35 un matin début mars 2020 ».

Et celui de Maxime, en date du 22 avril 2020 : « spectacle impressionnant (mais effrayant), j'ai vu passer les 60 satellites sous la forme d'un train et chaque satellite avait une magnitude de 0.9 ! Même chose ce soir avec un train deux fois plus espacé, les satellites avaient une magnitude de 1.5, mais ils étaient quand même super impressionnant à voir !

Pourquoi ?

Starlink est un projet de la société Space X d'Elon Musk, dont l'objectif est de proposer un accès rapide à Internet partout dans le monde, y compris dans des régions actuellement inaccessibles. Il est prévu de couvrir l'ensemble des États-Unis et du Canada en 2020, et le reste du monde fin 2021. Cela sera rendu possible par une flotte de satellites placés en orbite basse. A chaque lancement de la fusée Falcon9, 60 satellites sont mis en orbite en même temps. C'est ce qui explique ce qu'on appelle des trains de satellites.



Combien de satellites ?

En 1992, seuls 500 satellites actifs tournaient au-dessus de nos têtes, ils étaient 1000 en 2010. Aujourd'hui, leur nombre est estimé à 2200, sans compter environ 3000 satellites éteints qui ne servent plus, composant ainsi une sorte de vaste « casse automobile » tournant autour de la terre.

Le projet Starlink prévoit l'envoi de 24 tirs d'ici fin 2021, à raison de 60 satellites par tir, donc 1440 satellites supplémentaires dans le ciel. Des projets à plus long terme prévoient l'envoi de 12.000 satellites, et même une demande a été déposée par Starlink pour l'envoi de 42.000 satellites.

Starlink n'est pas le seul projet en ce sens. Amazon développe le programme Kuiper qui prévoit l'envoi de 3236 satellites, OneWeb soutenu par Airbus compterait 650 satellites. Telesat (une filiale du groupe Vivendi) et d'autres ont également des projets. D'autres projets n'ont jamais vu le jour, celui de Microsoft en 2002, celui de Facebook en 2016.

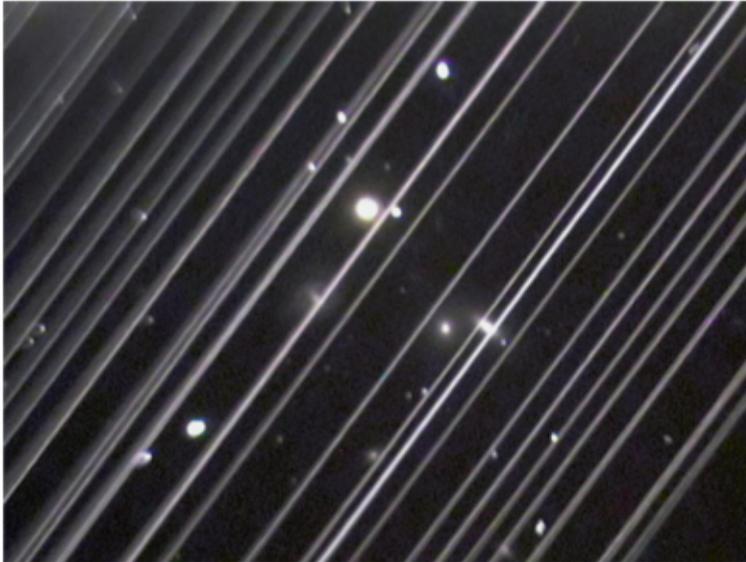


Image du groupe de galaxie NGC 5353/4 réalisé le 25 mai 2019 avec un télescope de l'observatoire Lowell en Arizona (États-Unis). Encore proches les uns des autres moins de deux jours après leur lancement du 23 mai, vingt-cinq des soixante premiers satellites Starlink sont passés dans le champ du détecteur lors de la pose photographique rendant l'image inexploitable.

Crédits : Victoria Girgis/Lowell Observatory

Et la science?

Beaucoup de recherches scientifiques sont basées sur des prises de vues photographiques de plusieurs secondes, ou même de plusieurs minutes. C'est ainsi que les chercheurs peuvent découvrir de nouvelles exoplanètes (des planètes orbitant autour d'autres étoiles que le soleil), peuvent mesurer l'éclat variable d'une étoile, observer et suivre des astéroïdes. Toutes ces recherches sont fortement perturbées par le passage de ces milliers de satellites qui rendent les clichés inexploitable.

Ces prises de vue se font également dans d'autres longueurs d'onde que celles de la lumière visible. Les satellites de Space X utilisent des bandes de fréquence radio, qui perturberont les satellites déjà en exploitation sur des orbites plus hautes, et gêneront considérablement toutes les observations scientifiques des radiotélescopes. Aux émissions des satellites, il faut ajouter toutes celles des antennes au sol qui recevront ces signaux, mais qui également en émettront.

Avec 12.000 satellites tournant autour de la terre, à chaque instant de chaque point du globe, 500 satellites seront visibles, l'horreur !

Et alors ?

Encore aujourd'hui, l'espace est une zone de non droit, et les sociétés commerciales ont les mains libres d'entreprendre presque tout ce qu'elles veulent.

Que sera la science astronomique ? Et quel sera le plaisir d'observer un ciel d'hiver à l'œil nu ?

« On risque de perdre notre ciel simplement pour réduire la latence des jeux vidéo en ligne ou pour s'envoyer encore plus de photos de chats... »

Eric Lagadec, vice-président de la Société française d'astronomie et d'astrophysique

Et n'y a-t-il pas d'autres choses à faire pour sauver notre monde en détresse ?

Sources : mensuel « l'astronomie » de la Société Astronomique de France, mars 2020

Philippe Simon et Jean-Jacques Ludwig – AstroAspach

Apiculture

Cet hiver un temps doux et sec a favorisé le maintien des ruches en bon état sanitaire. Elles sont fortes, saines et les abeilles qui volent autour de l'entrée chargées de pollen, de nectar et d'eau indispensable à leurs besoins et à l'élevage du couvain réjouit l'apiculteur.

La reine n'a pratiquement jamais cessé de pondre cet hiver et cela s'intensifie à partir de mi-mars. Le travail au rucher a repris intensément, visite de printemps, rajout de cadres de cire gaufré, pose des hausses et bientôt quand la température sera plus élevée récupération des essaims ou multiplication artificielle des colonies. Avant les grandes miellées des prochains mois il est important de noter toutes les interventions. Personnellement, au lieu de tenir un carnet de bord, où l'on ne s'y retrouve jamais, je préfère fixer une feuille de papier avec une punaise sur le couvercle de la ruche pour le suivi des interventions au fur et à mesure. L'inspection générale de printemps consiste à réviser systématiquement tous les cadres et procéder au bilan de la colonie, beaucoup de couvain signifie reine forte, beaucoup de pollen et de nourriture servent à apprécier le dynamisme de la ruche. Par la suite si l'état sanitaire est satisfaisant ne pas trop souvent ouvrir les ruches par curiosité. Changer les cadres trop vieux est nécessaire car les abeilles retapissent après chaque éclosion les cellules d'une nouvelle couche de cire ce qui diminue leur diamètre et donne naissance à des abeilles de plus en plus petites. A l'heure où vous lirez ce texte la saison sera déjà bien avancée, les récoltes seront abondantes et le millésime 2020 exceptionnel.

Espérons pour la fin de saison dans les vallées vosgiennes que les miellées seront également au rendez-vous.

François Reichlin



DS

Association Sportive Culture Loisirs d'Aspach

ASCLA

Présidente : Mme Sabine SCHNEBELEN (03 89 07 41 80)

Activité randonnée :

Comme pour toutes les activités associatives, le contexte sanitaire n'a pas permis de suivre le programme des randonnées prévues et c'est bien dommage. A préciser que tous les circuits proposés sont soigneusement élaborés et testés au préalable permettant, ainsi, d'assurer un bon dosage entre le degré de difficulté et l'effort d'endurance nécessaire pour boucler chaque itinéraire. Seules trois sorties ont été faites, dont une, deux jours avant le confinement total, en effectif très réduit, conformément aux préconisations en vigueur à ce moment là.

Pour l'heure, les conditions requises ne permettent pas d'envisager la reprise.



Astroaspach, section astro de l'ASCLA :

Le « Covid 19 » nous a obligés à arrêter nos réunions hebdomadaires et à supprimer les multiples animations qui étaient prévues ce printemps et cet été !

Nous espérons que les conditions sanitaires permettront de bientôt reprendre celles-ci.

Pour une actualisation de ces infos, allez sur le site du club

<http://astroaspach.fr>

La lecture des éphémérides très précises qui se trouvent sur le site, élaborées par Francis, vous permettra de suivre tout ce qui se passe dans le ciel, jour après jour

Damien a réalisé le beau filé ci-contre résultant de six heures de poses à côté de l'observatoire.

Renseignements : J.J. Ludwig 03 89 40 62 79



Le club des aînés :

Fort heureusement personne du groupe n'a été atteint directement par cette épidémie.

Nous nous réunissons tous les premiers mardis du mois à la Maison des Associations à partir de 14h. Nous pensons reprendre ces réunions au mois de juillet si les conditions sanitaires nous y autorisent !

Nous y pratiquons divers jeux de société et l'après-midi commence par un goûter. Nous célébrons les anniversaires du mois et faisons aussi de temps à autres quelques sorties.

juillet 2020

Renseignements :
Madame Josette HERTH
32 rue de Thann
Aspach
03 89 40 29 22
06 71 69 47 26



Union Nationale des Combattants d'Aspach

Président : M. François REICHLIN (03 89 40 91 45)

UNC INFO

Avec quelques mois de retard indépendant de notre volonté voici les confidences d'un « Malgré-nous » d'Aspach victime des sévices de la dernière guerre mondiale.

Le 03 septembre 1939, la France déclare la guerre à notre envahisseur. Gérard Burgy né le 28 novembre 1926 assiste le 17 juin 1940 à l'arrivée de deux Allemands en side-car fonçant de la Steige vers notre village. L'incorporation de force des Alsaciens (103.000) et des Mosellans (31.000) est décrétée le 25 août 1942. Cela incite ses deux frères aînés, pour y échapper, à aller se réfugier en France libre. Cela provoque la déportation de sa mère et de lui-même en Allemagne le 04 mars 1943. Leurs convocations pour le départ sont fixées à trois heures du matin à la halle aux blés d'Altkirch. Ils sont embarqués dans des camions jusqu'en gare de Mulhouse et acheminés par train jusqu'à la colline de RENTE au bord du lac de Constance.

Après quinze jours d'inactivité je suis obligé de repartir à 18 km au-delà d'ULM à Scheltingen près de Blaubeuren et pris en charge par les S.S. Mes compagnons d'infortune sont des prisonniers Yougoslaves. Tous les jours nous sommes assignés à la corvée de bois avec une soupe de Rutabaga, seul repas. Peu après mon sort s'améliore, je suis logé chez un particulier et employé dans sa scierie. Je touche une petite paie et m'installe dans un meublé. Cette période se situe entre le 26 avril 1943 et le 26 novembre 1944. Hélas j'arrive à l'âge d'être enrôlé dans la Wehrmacht. Je rejoins Landsberg en Bade Wurtemberg où pendant les classes je suis formé opérateur radio. Là en arrivant j'ai la joie de rencontrer fortuitement mon frère aîné Joseph que la famille, restée sans nouvelles, croyait mort ou caché. Je suis immunisé par une série de piqûres qui doivent me préserver de toute maladie ou infection. Après nous traversons toute l'Allemagne par Leipzig, Berlin pour rejoindre le front en Pologne où je suis affecté à une compagnie d'artilleurs vers Dantzig.

Nous sommes sans cesse bombardés par les Russes qui tirent des obus gonflés d'une pression de 500 bars, qui déflagrent totalement l'objectif atteint. Ils nous harcèlent jour et nuit et je perds mon meilleur ami Lucien âgé à peine de 17 ans, tué le 20/02/1945 net par un obus lors d'une violente attaque. Il venait de me relever quelques minutes auparavant de mon poste radio installé dans une serre maraîchère.

C'est là que nous sommes faits prisonniers par les Mongols le 3 mars 1945. Nous resterons enfermés dans un wagon à bestiaux pendant 5 jours sans jamais sortir. Le 6 novembre 1945 en passant par Kharkov et Odessa en Russie, je suis interné dans un camp et employé à casser de la glace stockée dans les caves et qui servira à rafraîchir la bière l'été prochain. Pour ne pas mourir de faim je soustrais des galettes de colza pressées et destinées aux chevaux. Un jour un prisonnier eu l'audace de voler la voiture du commandant et fut rattrapé à Varsovie en Pologne. Ramené au camp il fut quitte avec seulement une terrible raclée. La guerre est maintenant finie depuis un an et la Russie a perdu des millions d'hommes, c'est pourquoi on nous propose de marier une fille de la région avec en prime la liberté, je n'étais pas fondamentalement contre mais prudent car c'est l'hiver et elles sont tellement emmitouflées qu'on ne peut deviner ce qui se cache en dessous... se rappelle Gérard en riant.

Un jour en se déplaçant vers Orka, notre camion dérape et plonge dans un marécage ; rescapés mais trempés et gelés nous retournons au camp à 20 km de là à pied. Je suis enfin libéré à la fin de l'hiver 1945-46 après un long périple qui nous mène en train à crémaillère à travers les Carpates en Hongrie où pendant l'arrêt dans une gare j'ai pu voler quelques épis de maïs pour me nourrir. Puis par le couloir délimité par les quatre puissances nous avons traversé l'Allemagne ravagée pour enfin retrouver nos foyers le 05 avril 1946. Les rares jeunes qui ont eu la chance de revenir sont anéantis, malades physiquement et moralement. Il leur faut de longs mois pour se reconstruire et se réadapter.

J'ai recueilli ce témoignage en 2006 à l'occasion du 80ème anniversaire de Gérard avec interdiction formelle de le diffuser avant son décès qui est survenu à l'âge de 93 ans.

Je suis très reconnaissant à sa famille qui a contribué et permis la diffusion de ces témoignages.

François Reichlin



Amicale des Donneurs de Sang d'Aspach

Présidente : Mme Patricia OTTIÉ (03 89 40 22 20)



Tout d'abord, nous espérons que vous, Aspachois et donneurs de sang des communes avoisinantes, ainsi que vos familles, allez bien !

Ensuite, nous tenons à remercier les 48 donneurs de sang qui ont fait le déplacement lors de notre collecte du vendredi 22 mai. Parmi ces 48 donneurs, il y a eu 4 nouveaux dons. Même si la mobilisation n'a pas été importante, le fait d'accueillir 4 nouveaux donneurs est très encourageant. Merci à eux et merci aux habitués.

Merci également à l'EFS et à la commune qui nous ont permis d'organiser la collecte.

En raison des conditions sanitaires, le circuit de la collecte (de l'accueil au départ du donneur) a été réfléchi en étroite collaboration entre l'EFS et l'amicale. L'EFS a fourni de la solution hydroalcoolique et du savon dès l'entrée dans la salle polyvalente et chaque donneur s'est vu équipé d'un masque.

Si les conditions sanitaires restent les mêmes d'ici septembre, nous appliquerons les mêmes règles en espérant que la mobilisation soit plus importante.

Les besoins des patients sont toujours importants, voire plus encore, en raison de la reprise de l'activité hospitalière. Il est donc important de reconstituer des réserves suffisantes et nous ne pouvons que vous encourager à aller donner votre sang, en prenant rendez-vous à l'EFS de Mulhouse ou dans les collectes mobiles (site de l'EFS).

Les prochaines collectes à Aspach auront lieu le vendredi 4 septembre et le vendredi 20 novembre à la salle polyvalente de 16h30 à 19h30.

Si les conditions sanitaires le permettent, nous organiserons notre traditionnel repas choucroute le dimanche 18 octobre à midi à la salle polyvalente. Les informations arriveront en temps utiles.

Nous vous souhaitons un très bel été et espérons vous voir dès le 4 septembre.

A très bientôt

Badminton

Président : M. Gilles CLAUDE (06 77 28 99 63)



Le club de badminton d'Aspach, reprendra ses cours enfants et adultes à compter du jeudi 3 septembre sous réserve que toutes les conditions nécessaires à une reprise en toute sécurité soient réunies vis à vis de la pandémie sévissant actuellement.

Les séances enfants auront lieu les lundis et les jeudis de 18h30 à 19h30
Les séances adultes auront lieu les lundis, mardis et jeudis de 19h30 à 21h30

Pour plus de renseignements vous pouvez nous contacter par:
mail: casbaspach@gmail.com
telephone: 06.77.28.99.63



Football - EJCS

Président : M. Francis BLAISE (06 77 69 87 08)

L'EJCS à Aspach !

Le groupement EJCS qui a vu le jour il y a maintenant deux saisons poursuit son développement. Composé des 5 clubs suivants : l'AS Altkirch, la SG Carspach, l'US Hirsingue, l'AS Wittersdorf et le FC Aspach ; le projet d'intégrer le FC Hirtzbach est en cours pour cette nouvelle saison.

Le groupement EJCS présente cette saison pas moins de 13 équipes évoluant dans des catégories allant de U7 à U19 et permettant à plus de 250 jeunes de pratiquer le football, quelles que soient leurs motivations et leurs objectifs.

Nouveauté cette saison L'EJCS accueillera une **section féminine**.

L'Entente des Jeunes du Centre Sundgau (EJCS) est donc un jeune club qui œuvre pour la formation des jeunes sundgauviens et a par ailleurs franchi une nouvelle étape de sa progression. En effet nouveauté cette saison L'EJCS accueillera une section féminine.

Le groupement EJCS a dans l'optique d'utiliser les infrastructures Aspachaises à savoir, le terrain de football et la Maison des Associations pour élargir ses possibilités en termes d'organisation, notamment au niveau des entraînements et des manifestations. Le terrain sera par ailleurs utilisé par les équipes féminines dans le cadre de leurs entraînements et compétition ainsi qu'une équipe de U11 pour la complétion le samedi. La MdA sera également investie par l'EJCS puisque les dirigeants envisagent d'y organiser des réunions, des repas sportifs et autres actions.

La mairie d'Aspach ayant donné son aval au projet du club sundgauvien, l'EJCS va pouvoir profiter de ces installations pour la deuxième saison.



Cercle Sainte Cécile d'Aspach

Président : M. Fabien ITTY (03 89 40 08 73)

Bonjour à tous,

Nous avons eu la joie, et la chance, de pouvoir vous présenter « Pouic Pouic », de Christian Roth, au mois de janvier, quelques semaines avant la période de confinement. La pièce était certes un peu longue, mais le public a semble-t-il pris beaucoup de plaisir à y assister. Notre troupe, qui a mis énormément de temps, d'énergie et d'enthousiasme à la préparer, et cela n'a pas toujours été simple, a également passé un formidable moment en votre compagnie. J'en profite donc pour remercier très chaleureusement tous les acteurs, dont quelques nouveaux très talentueux, ainsi qu'Evelyne, qui s'est chargée de la mise en scène, pour leur travail acharné.

Je voudrais également remercier tout particulièrement Ginette, qui, après avoir passé une trentaine d'années à transpirer discrètement dans les coulisses, à l'affût de la moindre hésitation, toujours prête à réagir au quart de tour, souhaite prendre sa retraite de souffleuse. Nous savons ce que nous lui devons et lui disons de tout cœur notre reconnaissance et notre amitié !

Nous avons malheureusement dû reporter les représentations de notre pièce en français, « Fleur de cactus », de Barillet et Grédy, quelques jours seulement avant la première. Après des mois de travail, la frustration a bien entendu été immense pour tous les Coucoucs ! Nous avons envisagé un report au mois d'octobre, mais cela semble encore un peu prématuré. Nous nous retrouverons donc plus probablement au mois de mars 2021, et nous en réjouissons par avance !

A très bientôt, bien cordialement,

Fabien Itty

Comité des Fêtes

Présidente : Mme Frédérique EBY (06 20 60 16 29)

Bonjour à tous,

Nous avons eu la chance de nous voir lors de la crémation des sapins en début d'année, malheureusement la situation sanitaire nous a obligé à annuler le reste de nos manifestations pour cette année.

En attendant, nous avons décidé de mettre en jeu les lots acquis pour notre loto annuel en faveur de l'hôpital Saint Morand, soit 25 lots. Le personnel manque toujours de moyens et nous avons envie de les soutenir !

Nous avons donc mis une tombola en ligne sur notre page Facebook « comité des fêtes d'Aspach » dont les bénéficiaires leur reviendraient. Malheureusement, la vente des tickets n'a pas eu le succès escompté et la vente ne couvre pas les frais engagés. Nous avons tout de même décidé de faire un don de 500 €.

Le tirage au sort a eu lieu le 5 juillet 2020 à 19h et nos 3 premiers prix ont été délivrés à

1. Philippe EBY
2. Elodie VETTER
3. Stéphanie ANFOSSI

Vous trouverez le reste de la liste des gagnants sur notre page Facebook.

En attendant de vous revoir, portez-vous bien et restez prudent !

J'espère à très bientôt pour des moments festifs !

Frédérique EBY

Comité des fêtes d'Aspach



Conseil de Fabrique d'Aspach

Présidente : Mme Evelyne KLEIBER (03 89 40 68 72)



Association de Gestion de la Salle polyvalente d'Aspach

Président : M. Michel Schober (03 89 40 04 82)



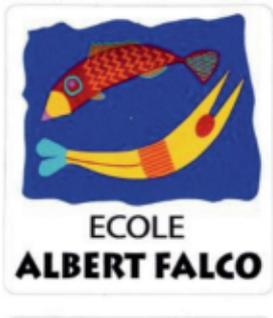
Amicale Pêche et Loisirs d'Aspach

Président : M. Joël KLEIBER (03 89 07 59 43)



Pétanque

Responsable : M. SEMPROLI



Opération agrumes



Le 7 mars a eu lieu la distribution des agrumes que plusieurs personnes avaient commandés auprès de notre classe.



Merci de nous avoir fait confiance en commandant des oranges, des citrons, des clémentines ou encore des pamplemousses. Nous espérons que vous avez aimé les fruits!

Avec l'argent récolté nous devions pouvoir payer une partie de notre classe d'eau à Altenach. Malheureusement, il y a eu la crise sanitaire liée à la covid-19 et nous n'avons pas pu y aller. Elle a été annulée. L'argent sera reversé à la coopérative de l'école et réparti entre toutes les classes.

Les élèves du CM1-CM2

Recherche service civique

L'école recherche pour l'année scolaire 2020/2021 une personne souhaitant s'engager dans un service civique.

Le Service Civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, il permet de s'engager sans condition de diplôme dans une mission d'intérêt général au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité... En France ou à l'étranger et dans 9 domaines d'action : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire.

Pour notre école, il s'agirait de Contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école. Si vous êtes intéressé, vous pouvez vous signaler auprès de l'école au 09.60.48.14.11 ou par mail (ce.0681735s@ac-strasbourg.fr).

Des dessins pour le personnel hospitalier

Une belle action a vu le jour durant le confinement avec la participation des élèves de toutes les classes.

Ainsi, de nombreux dessins ont pu être distribués aux hôpitaux de Mulhouse et d'Altkirch pour le plus grand plaisir du personnel mais pas que.

Nous remercions encore les enfants pour leur participation à cette belle action.



Tout Aspach à l'école



quelques photos de nos travaux et bricolages autour du jardin depuis le retour à l'école.



Jardinage à l'école
Dans le jardin de l'école, cette année, plantations de tournesols et de tomates.
Bonne récolte à vous!

